

Concurrence fiscale: le Luxembourg supprime son impôt sur la fortune

Le Grand Duché envoie un signal clair contre l'harmonisation fiscale voulue par la Commission européenne.

Le ministre des finances et de la justice luxembourgeois Luc Frieden a annoncé que son pays a l'intention de supprimer l'impôt sur la fortune frappant le rendement des placements. Le projet s'applique aux résidents du Luxembourg ainsi qu'à tous les étrangers qui souhaitent venir s'y installer, a expliqué le ministre. Le but est de faire du Luxembourg un pays où l'épargne est encouragée. La moins-value fiscale sera compensée par une retenue à la source de 10% sur les revenus d'intérêts, analogue à celle de 15% qui s'applique depuis le 1er juillet 2005 aux personnes physiques résidant dans un autre pays de l'UE.

Attrait pour les investisseurs étrangers

Au Luxembourg, tout résident acquitte un impôt sur la fortune à partir de 1500 euros de revenus d'intérêts annuels. Jusqu'ici, la personne qui devait acquitter le taux maximum de 38% de l'impôt sur le revenu devait en plus de cette somme payer 38% du produit de ses placements au titre de l'impôt sur la fortune. Cette taxation de la fortune sera supprimée. La mesure est destinée à renforcer l'attrait du secteur de la banque privée luxembourgeoise vis-à-vis d'autres places financières comme la Suisse ou le Liechtenstein. A l'instar de la Grande-Bretagne, le gouvernement du Luxembourg défend ainsi par des ac-

tes concrets l'attractivité de sa place financière.

Cette suppression de l'impôt sur la fortune et l'introduction simultanée d'une retenue à la source pour les «résidents» peut être considérée avant tout comme une réaction à la nouvelle directive européenne sur la fiscalité de l'épargne, entrée en vigueur le 1er juillet 2005,



Le Luxembourg joue un atout fiscal.

qui impose les paiements d'intérêts transfrontaliers. La directive en question vise à garantir un minimum d'imposition effective des revenus de l'épargne dans le pays de domicile de la personne physique concernée. La réglementation de la fiscalité de l'épargne dans ce domaine est également contraignante pour la Suisse, liée avec l'UE par un accord bilatéral.

Concurrence effrénée entre systèmes fiscaux

Cela fait un certain temps déjà que l'Union européenne s'efforce d'éliminer les «privileges fiscaux nationaux» et qu'elle fait la guerre à la «concurrence fiscale dommageable». Pourtant, comme le montrent les chiffres récents d'Eurostat relatifs aux taux d'imposition appliqués au capital et au travail, il existe aussi de grandes différences au sein de l'UE. Le taux d'imposition du capital est

de 6,5% en Lituanie, de 10,9% en Estonie et de 17% en Grèce. A l'autre bout de l'échelle, on trouve la France avec 35,9%, l'Irlande avec 33,3% et le Portugal avec 32,6%. La moyenne de l'UE se situe à 25,4%. Ces chiffres montrent bien que la concurrence fiscale est très intense dans l'UE malgré les efforts d'harmonisation de la

Commission européenne et que cette situation devrait perdurer.

Utiliser les marges de manœuvre fiscales

Le symposium sur la fiscalité internationale organisé à fin octobre par Economiesuisse à Zurich a bien mis en évidence les désirs de réforme qui se manifestent dans le domaine fiscal. Le ministre des finances de la République slovaque, Ivan Mikloš, a expliqué la simplification radicale du système fiscal slovaque selon l'approche de la «flat-tax» (impôt proportionnel) et a parallèlement contesté les projets du commissaire de l'UE en charge des questions fiscales et douanières, Laszlo Kovacs, visant à une harmonisation des impôts touchant les entreprises de l'UE. Il apparaît ainsi clairement qu'au sein de l'UE, l'hétérogénéité des systèmes fiscaux sera toujours l'expression de préférences nationales et que la marge de manœuvre qui en découle sera utilisée différemment par chaque pays pour promouvoir son attractivité. Dans ce contexte, la Suisse, qui n'est pas membre de l'UE, ne doit pas manquer de mettre elle aussi à profit son autonomie fiscale pour accroître sa compétitivité.



Florent Roduit, délégué à Bruxelles

Des signaux encourageants mais insuffisants

C'est sur des résultats tangibles que sera jugée la Présidence tournante britannique qui se termine à la fin de l'année. Or jusqu'ici, ces résultats se font attendre. Une certaine déception est donc perceptible actuellement dans les milieux économiques européens qui attendaient beaucoup – peut-être trop – de l'impulsion anglo-saxonne.

Les Britanniques ne ménagent pourtant pas leur peine. Sur le front extérieur, ils s'emploient à réduire les risques d'échec de la prochaine réunion ministérielle de l'OMC à Hong Kong. La conférence des Nations Unies de Montréal sur les changements climatiques constituera aussi un test pour les Anglais qui ont placé au sommet de leurs priorités nationales et de l'UE la question de la réduction des gaz à effet de serre, et qui s'activent à associer un plus grand nombre de pays aux efforts communs. Au plan intérieur, la priorité des priorités constitue l'adoption d'un budget européen pour la période allant de 2007 à 2013. Après avoir œuvré sans relâche mais en coulisse jusqu'ici, les Britanniques seraient sur le point de faire aboutir un projet qui réduirait les charges de l'Union, sans toutefois toucher à la politique agricole commune. Pendant ce temps et en parallèle, le Parlement européen a fait un pas vers un régime des produits chimiques plus acceptable pour les entreprises, et un bond vers l'achèvement du marché intérieur des services. Sur cette toile de fond, le Sommet de l'UE de décembre est attendu avec une fièvre toute particulière.

@ brüssel@economiesuisse.ch